

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 10 FEVRIER 2020

SEANCE PUBLIQUE

N° * - PLAN DE COHESION SOCIALE (P.C.S.) - Convention de partenariat type Ville/opérateurs de travaux - PCS 2020-2025 – Adoption

LE CONSEIL,

Vu les articles L1122-30 et L 1122-35 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale (P.C.S.) ;

Attendu qu'il prévoit la signature de conventions entre la ville et les partenaires, convention qui contient notamment les obligations auxquelles sont soumis les partenaires ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2019 portant exécution du décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française;

Vu la délibération du conseil du 27 mai 2019 approuvant projet du Plan de cohésion Sociale de la ville de Verviers

Vu le courrier de la Ministre des Pouvoirs Locaux, daté du 27 août 2019, approuvant le Tableau de bord du PCS 2020 – 2025 ;

Vu le rapport du service en date du 28 janvier 2020 ;

Vu l'avis de la section de Monsieur Lukoki, Echevin en date du 10 février 2020 ;

Par x voix contre x et x abstention ;

ADOPTE

La convention de partenariat type ci-annexée qui lie la Ville et les 4 opérateurs de petits travaux – Plan 2020-2025

La présente délibération sera transmise à la Direction de la Cohésion Sociale de la Région Wallonne et, pour signature des 4 conventions aux organismes partenaires visés ici ainsi que pour information, à la Commission d'accompagnement du Plan de Cohésion Sociale ;